

Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance ordinaire du 15 février 2017

PRESENTS : MM. BRAGUIER Antoine, BONNET Barbara, CASSIANI-INGONI Christine, COUTURIER Marie-Christine, FROGER Etienne, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, MAILLET Lydie, MARTIN Bruno, METEAU Stéphanie.

ABSENT EXCUSE : M. SOULLET FRANCK

ABSENT MANDANT D'UN POUVOIR : M BLET Loïc

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COUTURIER Marie-Christine

PRÉSENTATION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURI - DISCIPLINAIRE PAR M. LUC FURGE, OSTÉOPATHE, ACCOMPAGNÉ DE MME BERLAND, PHARMACIENNE

Monsieur le Maire présente M. Luc FURGE, ostéopathe, installé à la maison de santé, au Conseil Municipal et lui laisse la parole.

M. Luc FURGE présente les différents pôles médicaux de la Maison de Santé, à savoir : 1 pôle médecin, 1 pôle dentiste, 1 pôle infirmier, 1 pôle kiné, 1 pôle profession para - médicale, et ajoute l'existence d'un studio. Il expose le fonctionnement de la Maison de Santé et indique qu'une association professionnelle a été créée dans le but de préserver une bonne entente entre professionnels de santé et une bonne gestion des locaux dont la commune est devenue propriétaire suite à l'extension de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais. Il informe le Conseil Municipal qu'une assemblée générale de l'association des professionnels est prévue le 3 avril prochain.

En fin d'exposé, Monsieur le Maire remercie M. Luc FURGE et Mme BERLAND et les assure du soutien de la collectivité.

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'assemblée n'a fait aucune remarque sur le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2017, lequel est adopté à l'unanimité.

COMPETENCE PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de sa séance du 13 décembre 2016, il avait décidé de s'opposer au transfert de compétence du PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) en faveur de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais. Cependant, selon la réglementation en vigueur, la délibération ne peut être prise en compte. En effet, l'opposition doit intervenir entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. Par conséquent, Monsieur le Maire interroge le conseil municipal à propos de cette décision et sollicite l'avis du conseil sur la reconduction de l'opposition au transfert de compétence en faveur de la CAPC. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'opposition au transfert de compétence du PLU.

COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose que la parole soit donné à Mme COUTURIER Marie-Christine, représentante de la collectivité au sein du comité de pilotage de la compétence « Accueil de loisirs extra-scolaire ». Mme COUTURIER explique que, suite à la non reprise par la CAPC de la compétence « enfance-jeunesse », la commune de Dangé St-Romain a accepté de reprendre cette compétence. Le comité de pilotage était chargé de rédiger une convention relative à la gestion de la compétence. «Accueils de Loisirs extra-scolaires ». Mme COUTURIER résume article par article la convention au conseil municipal et elle indique à l'assemblée que la CAPC attribue en compensation provisoire la somme de 272 517,00 € à la commune de Dangé St-Romain sachant que le budget de cette compétence est évalué à la somme de 280 000,00 € à l'année. Après avoir lu la convention et entendu l'exposé de Mme COUTURIER, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention telle qu'elle est présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

SRD ENERGIES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que SRD –Energies demande de bénéficier gratuitement de 7 m² de terrain sur une parcelle à proximité de l'emprise de la LGV au lieu-dit « La Touche » afin d'y installer un poste de transformation nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique. Pour ce faire, une convention a été rédigée par SRD ENERGIES et soumise à la collectivité. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à signer ladite convention. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la convention telle qu'elle est présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

PERSONNEL COMMUNAL – RÉGIME INDEMNITAIRE

Dans le cadre de la reprise de la compétence Voirie et en particulier le balayage, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agent lié à cette compétence a été muté au sein de la collectivité. Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire propose d'aligner sa

rémunération à celle des agents de la collectivité. Compte tenu des informations salariales relatives à cet agent, Monsieur le Maire propose d'ajouter cet agent au dispositif du régime indemnitaire du personnel communal. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de cet agent au dispositif du régime indemnitaire existant au sein de la collectivité et d'autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette décision.

CPA LATHUS – PROPOSITION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier émanant du Centre d'Activité de Plein Air de Lathus relatif à une proposition de partenariat. Compte tenu que la collectivité s'associe à la reprise de la compétence « Accueils de Loisirs extra-scolaires » par la commune de Dangé St-Romain, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette proposition de partenariat.

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de l'affaire Orange, Monsieur le Maire présente le projet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la collectivité. Il informe l'assemblée qu'une rencontre avec les différents intervenants aura lieu le 7 mars 2017 à 9 h 30 à la Mairie. M. FROGER Etienne réitère sa proposition de négociation auprès d'Orange pour une desserte du territoire plus importante. Monsieur le Maire prend note de cette demande et assure qu'il rédigera un courrier dans ce sens.
- En ce qui concerne les demandes de subventions communales, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention du Secours Catholique et, après débat, il propose que cette demande soit étudiée lors de la commission des associations au même titre que les demandes des associations locales. Il présente une seconde demande de subvention de la chambre des métiers de Lyon. Après étude, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement à cette demande.
- Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'idée d'installer sur la place une boîte à livres. Le conseil municipal approuve cette idée à condition que cette boîte soit esthétique.
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commission des finances et une commission des bâtiments ont eu lieu. Il remercie ces commissions pour le travail fourni.

TOUR DE TABLE

- M. Denis GARNIER informe le conseil municipal qu'une rencontre avec les services juridiques de Vienne Services à propos des baux de loyer est prévue au sein de la collectivité. Il précise que l'avancement du chantier du local associatif est conforme aux prévisions et que la réception des travaux pourrait intervenir en Avril-Mai 2017. Dans le cadre des travaux de rénovation du local associatif, il propose qu'un courrier soit envoyé à Mme MURARU Sylvia afin qu'elle puisse laisser l'accès libre de son jardin à l'entreprise effectuant les peintures extérieures du bâtiment.
- Mme Christine CASSIANI-INGONI interpelle l'assemblée sur l'accessibilité du bourg. Elle indique que, selon ses compétences en la matière, il y a des améliorations à apporter. Mme COUTURIER Marie-Christine l'informe que M. GILBERT Vincent, est chargé du dossier ADAP (Agenda Accessibilité Programmé) relatif aux établissements recevant du public et non à la circulation du bourg. Un prestataire choisi par La Communauté de Communes « Les Portes du Poitou » a réalisé un diagnostic lequel a permis à la collectivité de mettre en place une programmation des aménagements à réaliser. Monsieur le Maire et M. GILBERT Vincent proposent de consulter pour avis un autre prestataire et en l'occurrence QUALICONSULT.M. GILBERT Vincent indique que le diagnostic est consultable en Mairie. Elle demande que la composition de la commission d'embellissement soit déterminée officiellement. Les conseillers composant cette commission sont les suivants : Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. GILBERT Vincent, M. BRAGUIER Antoine et Mme COUTURIER Marie-Christine. Elle suggère que la commission se réunisse. Elle demande la possibilité de recevoir les convocations et les ordres du jour des commissions afin de connaître les sujets étudiés. Le conseil municipal lui propose que les comptes - rendus des commissions soient transmis à chacun. Elle souhaiterait que la règle de recherche de 3 devis soit plus précise. M. GARNIER Denis l'informe que, dans le cadre d'une formation d' élu en début de mandat, la règle de recherche de 3 devis est réglementaire et ne peut être modifiable. Ensuite, dans le cadre de l'extension de la CAPC, elle interroge Monsieur le Maire à propos de la possibilité de mettre en place des formations avec le service espaces verts de Châtellerauld lesquelles seraient dispensées au service espaces verts de la collectivité. Monsieur le Maire affirme que le service espaces verts de Châtellerauld est géré par la Ville de Châtellerauld et non par Grand Châtellerauld.
- Mme Marie-Christine COUTURIER rend compte de l'avancement du chantier de rénovation du local associatif. Elle précise que l'entreprise chargée des travaux des peintures extérieures interviendra à partir du 20 février prochain. Elle fait le point sur le comité de pilotage de la compétence « Accueil de Loisirs », à savoir : 1 recrutement d'un animateur en contrat avenir est en cours et viendra aussi compléter le service administration ce qui permettra à l'Accueil de loisirs de pouvoir accepter plus de 80 enfants, le projet DEMOS est toujours d'actualité et, dans le cadre de la carte capital vacances, le CAP Jeune se propose de réaliser quelques petits chantiers de rénovation de bâtiment en compensation ces jours sont déduits de la facture de l'accueil de loisirs de la famille.
- Mme Laurence LETURGEZ fait part au conseil municipal de la baisse de l'effectif scolaire à la rentrée 2017-2018. Par conséquent, l'école élémentaire perd une classe. L'école maternelle prévoit 49 élèves et l'école élémentaire prévoit 93 élèves.
- M. MARTIN Bruno informe l'assemblée qu'une réunion organisée par les services des Sports de la CAPC aura lieu le 8 mars prochain en vue d'une information sur la gestion de l'occupation des gymnases. Par ailleurs, il indique qu'une réunion avec les services du Conseil Départemental aura lieu le 21 mars 2017 relative au fonctionnement de la cantine scolaire.

- A propos de sport, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la caravane des sports sera présente dans la commune le 26 avril 2017. L'accueil et la restauration restent à la charge de la collectivité. Lors de cette manifestation, Grand' Châtellerault mettra à disposition le gymnase « Marie-Claire RESTOUX ».

- Mme MAILLET Lydie, vice-président de la commission de l'information invite les membres de cette commission à une réunion de travail le samedi 18 février prochain à 10 h 00 à la mairie. Elle signale que, pour cette première réunion, aucun ordre du jour n'est prévu. Dans le cadre de l'information, elle indique avoir été consulté le site de la commune et elle félicite l'agent de l'accueil chargé de gérer le site du travail fourni.

- Dans le cadre de la préparation du budget, Monsieur le Maire propose de réunir, une nouvelle fois, la commission des finances le 23 mars 2017 à 18 h 00 à la Mairie espérant recevoir les éléments manquants à son élaboration.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance et lève la séance à 23 heures 15. Il fixe la prochaine séance, avec l'accord du conseil municipal, au Jeudi 30 mars 2017 à 20 h 30 à la Mairie sauf imprévu.

Vu le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

La secrétaire de séance,
Mme COUTURIER Marie-Christine